

**AVENANT N° 7 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**PROMOTION TOURISTIQUE DU PAYS BARROIS**  
**BAR-LE-DUC & LE BARROIS**

Avenant à la convention de partenariat initiale en date du 30 mai 2017 signée entre la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne et l'Office de Tourisme Sud Meuse.

**Article 3 : Participation financière des collectivités**

S'agissant des Randonnées Incontournables, le budget s'élève à 12 000 € pour 8 évènements. Pour la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne cela représente un montant de 1500.00 € pour l'année 2024.

S'agissant du balisage des circuits de randonnée, le budget s'élève à 5 500.00 € pour 35 circuits, soit 4 circuits sur le secteur de la Communauté de Communes. Pour la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne cela représente un montant de 650.00 € pour l'année 2024.

S'agissant des frais d'ingénierie et de communication, le montant de la participation de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne s'élève à 1 350.00 €

**Ainsi, pour l'année 2024, la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne versera une subvention de 3 500 € au titre de la promotion touristique du Pays Barrois.**

Bar-le-Duc, le 29 mars 2024

En deux exemplaires.

Martine AUBRY,  
Présidente de la CDC de l'Aire à l'Argonne

Alain HAUET,  
Président de l'OT Sud Meuse

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024  
Date de reception de l'AR: 22/04/2024  
055-200066140-DE\_2024\_043-DE  
A G E D I